

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2024
RÉSOLUTION n° 2024 – 14

Validation du plan d'action 2025 du contrôle interne comptable et budgétaire

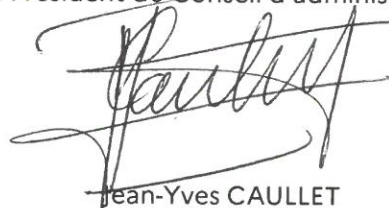
Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif au cadre de référence des contrôles internes budgétaire et comptable, pris en application de l'article 215 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire comptable et publique ;

Sur proposition de la Directrice générale et de l'Agente comptable principale concernant le contrôle interne comptable et budgétaire et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'administration

Approuve le plan d'action 2025 du contrôle interne comptable et budgétaire ci-joint, établi sur la base de la cartographie des risques.

Le Président du Conseil d'administration



Jean-Yves CAULLET